



**HAUT-COMMISSARIAT
DE LA RÉPUBLIQUE
EN POLYNÉSIE FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Discours de M. le Haut-Commissaire de la République

Rencontre avec les maires de Polynésie française

Jeudi 6 août 2020

Seul le prononcé fait foi

Monsieur le Président de la Polynésie française,

Monsieur le Président de l'Assemblée de la Polynésie française,

Mesdames, Monsieur les Députés,

Madame, Monsieur les Sénateurs,

Monsieur le Vice-président, Mesdames et Messieurs les ministres du gouvernement de la Polynésie française,

Mesdames et Messieurs les représentants de l'Assemblée de la Polynésie française,

Monsieur le Président du Syndicat pour la promotion des communes,

Mesdames et Messieurs les Maires,

Chers tavana, chers hakaiki,

Je tiens tout d'abord à vous féliciter pour votre élection. Cette élection vous confère une légitimité démocratique et vous donne des responsabilités importantes au sein de notre République. La commune

est partie intégrante du trépied Pays-Commune-Etat sur lequel repose la Polynésie.

Elle correspond à l'échelon de proximité de ce trépied indispensable pour l'exécution des politiques publiques au plus près des citoyens et de leur quotidien, comme les écoles, la gestion de l'eau ou des déchets. Cette proximité est d'autant plus importante en Polynésie où le caractère archipélagique du territoire impose plus qu'ailleurs de maintenir un lien étroit entre les élus et les citoyens.

Vous avez également des responsabilités fortes au sein de notre République en tant qu'agent de l'Etat, puisque de par vos fonctions vous êtes officiers d'état civil, officier de police judiciaire et également responsable de la sécurité civile dans votre commune. Vous êtes donc au cœur des institutions de la République. Et je tiens à saluer votre engagement et votre courage.

Dans le contexte actuel de crise sanitaire, vous avez été un pilier qui nous a permis de faire face à ces difficultés sans précédent. Si la Polynésie française peut afficher un bon bilan, c'est aussi grâce à vous et à votre réactivité à travers les plans communaux de sauvegarde que vous avez déclenchés. En travaillant ensemble Etat-

Pays et communes nous pouvons être fiers du travail accompli jusque-là. Il faut également ici saluer le travail de vos agents comme les *mutoi* ou les sapeurs-pompiers.

Cette crise est longue. Elle a commencé en mars, et si je dis que nous pouvons être fiers du travail accompli, c'est que nous avons empêché la circulation du virus sur *le fenua* en prenant des mesures fortes mais adaptées. Je pense notamment à l'arrêt des liaisons internationales, des croisières, des liaisons inter-îles ainsi qu'à la mise en place du confinement. Sans un lien permanent avec vous, toutes ces mesures n'auraient pas pu être déclinées efficacement sur l'ensemble du territoire.

Cependant le combat n'est pas fini. Dans un souci d'équilibre entre protection sanitaire et éviter l'effondrement économique du *fenua*, nous avons fait le choix de rouvrir notre territoire et ainsi permettre le retour des touristes. Ce choix, fait en lien avec le Pays, s'accompagne de mesures sanitaires strictes pour les voyageurs arrivant sur le territoire. Nous sommes en capacité de tracer avec la plateforme innovante ETIS. Nous sommes fermes sur le dépistage : toute personne qui rentre doit avoir fait un test RT-PCR 3 jours avant

son arrivée sur le territoire et se soumettre à un auto-test 4 jours après. Nous sommes également en capacité d'isoler les cas positifs pour éviter la propagation du virus.

Cependant, le risque zéro n'existe pas et comme vous le savez un cas de Covid s'est déclaré sur la croisière du Paul Gauguin en fin de semaine dernière. Je tiens ici à saluer l'efficacité de la réponse des services de l'Etat et du Pays ainsi que les services de l'Institut Louis Malardé qui ont géré cette situation de manière coordonnée. Cet épisode montre que nous sommes prêts à agir vite et bien quand cela est nécessaire : grâce au dépistage, au traçage et à l'isolement de la personne infectée nous avons en 48h réussi à gérer cet événement. Et nous avons le souci de rendre notre dispositif encore plus efficace. A travers le retour d'expérience que nous avons très vite entrepris, le renforcement du dépistage des touristes croisiéristes, en faisant un test supplémentaire avant l'embarquement sur le bateau, a été décidé.

Je connais néanmoins votre inquiétude. Mais sachez que cette préparation, cette coordination et le respect des gestes barrières nous permettront de surmonter cette épreuve.

Les mesures efficaces et fortes que nous avons prises au début de la crise ont toutefois eu un impact économique et social. Afin de limiter cet impact, l'Etat, aux côtés du Pays, a tout de suite déployé des mesures d'aides. L'ensemble de ces mesures de solidarité nationale est un succès et les polynésiens bénéficient grandement de ces dispositifs : **3 Mds F CFP** ont d'ores et déjà été versés pour le fonds de solidarité aux petites entreprises, **plus de 43 Mds F CFP** de prêts garantis ont été souscrits par les entreprises et **28,6 Mds F CFP** de prêt garanti pour soutenir la trésorerie du Pays et de la CPS ont été actés cette semaine.

Comme l'a montré la gestion de la crise, en travaillant ensemble Etat-Pays-communes, nous sommes efficaces. Cette crise a donc montré le rôle central des communes en Polynésie française. Il est aujourd'hui nécessaire de conforter votre action.

La loi organique de 2019 va d'ailleurs dans ce sens d'un équilibre institutionnel renouvelé en étendant les domaines de compétence du

Pays dans lesquels les communes et les intercommunalités peuvent désormais être autorisées à intervenir.

Ensuite, je pense également aux importants travaux menés avec les élus, le CGF et l'ensemble des partenaires sociaux depuis 2017 pour rénover le statut des agents de la fonction publique communale. Je reste attentif à l'avancée de ce projet dont le calendrier a été soumis aux aléas de la crise Covid. La saisine du Conseil supérieur de la fonction publique communale devrait pouvoir se faire prochainement.

Enfin, nous travaillons actuellement à l'extension sur le territoire de la loi « Engagement et Proximité » qui vise à revaloriser la commune et à la remettre au cœur de notre démocratie. Cette loi, dont certaines dispositions sont dès à présent applicables en Polynésie française, marque une avancée importante pour la reconnaissance du travail des élus locaux et répond à leurs attentes en matière de libertés locales, de droits et de protection. Une première mesure d'adaptation de cette loi a d'ores et déjà été mise en œuvre en revalorisant

l'indemnité de fonction des élus des communes de moins de 3 500 habitants.

Concernant vos compétences d'attribution, j'aimerais vous rappeler ici leur importance mais également le fait que l'Etat est là pour vous accompagner pour que vous les exerciez dans les meilleures conditions.

Je pense notamment aux **services publics environnementaux** que sont l'adduction en eau potable, l'assainissement des eaux usées et la gestion des ordures ménagères.

Certaines communes ont fait part l'année dernière de leurs difficultés à établir leurs schémas directeurs et à respecter l'échéance fixée à la fin de l'année 2019 par le Code général des collectivités territoriales (CGCT). Ces schémas permettent d'organiser les futurs services, et surtout de planifier et de prioriser les investissements

Cette difficulté met en lumière le défi que constitue la mise en place des services publics environnementaux, notamment pour les communes de petites tailles, sans pouvoir compter sur une forte sollicitation financière des ménages. **Avec mes services nous sommes**

là pour vous accompagner et continuer à travailler ensemble afin de maintenir la prochaine échéance fin 2024 pour la mise en place de ces services essentiels à la population.

Vous pouvez compter sur le soutien technique de l'Etat à travers de la Direction de l'ingénierie publique du Haut-commissariat pour vous accompagner dans vos démarches. Cet appui se fait en complémentarité avec les autres structures existantes comme le SPCPF ou encore le Syndicat intercommunal à vocations multiples des Tuamotu-Gambier (SIVMTG). Il a pour objectif de répondre à une carence d'ingénierie privée dans les archipels éloignés. Cet appui porte donc sur une mission de conseil technique à caractère général et sur la réalisation de prestations dans le domaine des constructions publiques ou dans le domaine des services publics environnementaux, notamment pour l'établissement de schémas directeurs évoqués précédemment.

Des pistes de regroupements en Communauté de communes, qu'il vous appartient de décider, pourraient par ailleurs être un axe de travail afin de dépasser ses effets de taille. L'intercommunalité

pourrait être le bon échelon pour créer des structures d'envergure pour garantir un service de qualité aux administrés.

Je pense notamment aux stations d'épuration qui pourraient être mutualisées pour une meilleure efficacité et efficience. **Sachez que nous sommes là pour vous aider dans vos démarches sur le plan juridique et logistique.**

Sur le volet technique, je pense également aux abris de survie. Ce sujet s'échelonne sur différentes mandatures qu'il convient de faire progresser en vue d'améliorer la protection des populations. La vulnérabilité de la Polynésie française aux risques naturels, renforcée par les effets du changement climatique, a conduit l'Etat et le Pays à lancer un programme de construction d'ouvrages para-cycloniques visant à mettre en sécurité les populations en cas de cyclone ou de submersion marine.

Afin de permettre le maintien en bonnes conditions des ouvrages et dans l'optique d'équiper les atolls concernés, il convient que ces abris aient un usage quotidien qui corresponde aux besoins des populations

(CIS, salle polyvalente, école, mairie). Il conviendra que les maires concernés se prononcent sur la nature de l'ouvrage le plus adapté aux besoins de leurs administrés.

Sachez que vous pouvez également compter sur le soutien financier de l'Etat.

Sur la période 2014-2020, la contribution de l'État aux missions des communes et communautés de communes polynésiennes progresse de près de 14 %, toutes dotations confondues passant de 11,3 milliards de F CFP en 2014 à 12,8 milliards F CFP en 2020.

En 2020, la Dotation globale de fonctionnement représente à elle seule un soutien de 9,5 milliards de F CFP de la part de l'Etat aux communes et communautés de communes. A ce titre, elle constitue le pivot des relations financières entre l'État et les collectivités locales et représente plus du quart des recettes de fonctionnement des communes.

L'Etat contribue également au Fonds intercommunal de péréquation (FIP), principale ressource financière des communes, qui s'est maintenue en 2020 à son niveau de 2019. Le partenariat entre l'Etat, le Pays et les communes va se renforcer sur ce mandat avec la

future co-présidence du comité des finances locales de la Polynésie française assurée par un représentant des communes aux côtés du Président de la Polynésie française et de moi-même.

Je voudrais par ailleurs vous signaler la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR). Compte tenu de l'état d'urgence sanitaire et guidée par les objectifs d'une consommation optimale des crédits délégués, **à titre tout à fait exceptionnel pour cette seule année,** la programmation de la DETR 2020 n'est pas effectuée à partir d'une liste de dossiers déterminés mais sur la base d'une attribution à chaque commune et communautés de communes. **Cette souplesse est une chance. Je compte sur vous pour pleinement saisir cette opportunité.** Les aspects plus techniques vous seront présentés demain par mes services.

Sachez également que l'appui financier auquel vous pouvez bénéficier, peut également se faire *via* les opérateurs de l'Etat. Je pense notamment à l'Agence française de développement (AFD) ou encore à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et à l'Office français de la biodiversité (OFB).

Enfin, le gouvernement, au niveau national, travaille sur un plan de relance dont pourra bénéficier la Polynésie française. Ce plan de relance devrait permettre d'appuyer la relance économique en réponse à la crise actuelle, qui doit être soutenue par la commande publique, notamment par le démarrage et la réalisation dynamique de chantiers communaux. **Nous travaillons également avec le Président du Pays et le gouvernement à Paris à la nouvelle contractualisation à laquelle les communes seront pleinement associées.** Dans le cadre de cette nouvelle contractualisation, parmi les outils de financement, le contrat de ville pourra y être intégré et développé pour répondre aux besoins du Pays et des communes dans ce domaine.

Enfin, avec le Pays, nous travaillons en étroite coordination sur un plan d'envergure, un plan de lutte contre l'Ice dans lequel les communes et leurs *tavana* seront pleinement impliqués à travers notamment les comités locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD). Car la prévention de la délinquance et la sécurité de nos concitoyens sont aussi une priorité pour l'Etat et le

Pays, pour assurer le bien-être de la population et en particulier notre jeunesse.

Chers *tavana*, chers *hakaiki*, les défis que vous devez relever sont grands, vous avez choisi de vous consacrer à cette belle et noble fonction, celle de vous mettre au service de votre population. Cela est tout à votre honneur et sachez que vous pouvez compter sur l'Etat pour vous accompagner.
